

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-2-6

Séance du vendredi 7 mars 2008

Interventions Economiques Générales Soutien à la Chambre de Consommation d'Alsace

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2008/I-2^e/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder à la Chambre de Consommation d'Alsace une subvention d'un montant de 22 500 € au titre de son fonctionnement 2008,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme F024 -chapitre 65 - enveloppe 61805 - nature 6574 - fonction 90 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté
voix contre
abstentions

Rémy WITLI